



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 1189

### Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les conséquences des annulations de crédits sur l'activité des chantiers de jeunes bénévoles. Il lui rappelle que ces chantiers de jeunes volontaires jouent un rôle important dans la protection du patrimoine naturel et bâti, qu'ils favorisent les échanges et contacts entre les personnes et qu'ils mobilisent les énergies locales. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend prendre afin que les prochains chantiers d'été, et particulièrement ceux de Franche-Comté, puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

### Texte de la réponse

Les chantiers de jeunes qui existent depuis plus de trente ans en tant que programmes soutenus par l'État, sont particulièrement encouragés par le ministère de la jeunesse et des sports. Les acteurs privilégiés sont les trente associations nationales de chantiers de jeunes bénévoles dont dix sont affiliées à l'association Cotravaux (coordination pour le travail volontaire des jeunes), agréées de jeunesse et d'éducation populaire, qui ont conclu des conventions d'objectifs avec le ministère de la jeunesse et des sports au niveau national. Axes, à l'origine, essentiellement sur la rénovation du patrimoine bâti à caractère d'abord social puis principalement historique, les chantiers de jeunes s'orientent depuis l'instruction no 89-268 du 27 novembre 1989 vers une diversification tant des types de chantiers (par exemple dans le domaine de l'environnement) que des publics concernés (jeunes en difficulté). La participation des ministères de la culture, de l'environnement, des affaires sociales, par l'intermédiaire de leurs services déconcentrés régionaux, est venue renforcer l'action du ministère de la jeunesse et des sports et a conféré à ce programme un caractère interministériel. Pour 1993, le programme a été reconduit par l'instruction no 93-033 JS du 16 février 1993. À la suite d'annulations et redeploiements de crédits intervenus sur le budget du ministère de la jeunesse et des sports, le montant total des crédits consacrés à ce programme est désormais connu. Avec la reconduction pour 1993 des crédits consacrés aux chantiers de jeunes en 1992 (à 2 p. 100 pres), soit 10 MF, ce programme demeure une des priorités du ministère de la jeunesse et des sports. Étant donné le caractère estival d'un grand nombre d'opérations, ces crédits ont été notifiés et délégués le 18 juin dernier. En ce qui concerne la région Franche-Comté, les crédits délégués s'élevaient à 590 000 francs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Legras Philippe](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1189

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 mai 1993, page 1428

**Réponse publiée le** : 19 juillet 1993, page 2119